

N° 672
11 OCTOBRE
2008

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snés
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO SUR L'AUTEL DES BANQUES



La crise financière qui se développe aura des répercussions importantes sur l'économie et sur les politiques budgétaires. C'est ainsi que, déjà, le gouvernement tente de faire croire que la réduction de l'emploi public serait une mesure de salut public face à la situation créée par les financiers.

Compromettre l'avenir en refusant d'investir dans l'offre publique de service dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, la justice ou l'énergie par exemple, seraient ainsi des moyens de conjurer les vieux démons d'un libéralisme qui se voulait triomphant.

D'une certaine façon on se retrouve dans l'éternel schéma des plus défavorisés qui paient l'ardoise laissée avec cynisme par les plus riches. Socialisation des pertes et privatisation

des bénéfiques sont encore et toujours à l'ordre du jour. Pourtant, les solidarités qui forgent une société démocratique ne sont pas de cette nature.

Pourtant, quand bien même seraient épongées les pertes des banques, là seule « moralisation de la finance », prônée par ceux-la même qui ont encouragé toutes les dérives par leur politique au service des plus riches, ne suffira pas.

C'est une autre politique qu'il faut imposer pour placer les services publics au cœur du développement économique et social.

Pour cela, réussir la manifestation unitaire du 19 est une nécessité, une urgence !

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

RÉFORME DU LYCÉE LE MINISTRE AU PIED DU MUR

Au moment où la crise financière se développe, au lieu d'en éclairer le sens et d'en tirer les conséquences, le gouvernement en appelle à l'union nationale, cherchant à faire payer aux salariés ses choix désastreux.

On peut prévoir que la question du budget de l'État se posera de manière encore plus aiguë, avec de nouvelles ponctions sur l'emploi public ; or, développer les services publics s'avère, au contraire, plus que jamais une nécessité pour participer au développement économique et social, conjurer les inégalités.

Ce message a été porté lors de la journée interprofessionnelle du 7 octobre ; l'éducation était largement présente et la grève du second degré à l'appel du SNEP, SNES, SNUEP, a rassemblé près d'un enseignant sur trois.

Le projet de budget 2009, les orientations des réformes en cours préparent de profondes modifications du système éducatif, caractérisées par la diminution de l'offre de formation, l'accroissement des inégalités.

Dans ce contexte, le SNES a, dès le début de l'année, mis en place un dispositif d'action construit sur la durée, avec l'objectif de mobiliser l'ensemble des personnels, poursuivre le travail entamé l'an dernier avec les organisations de parents et d'élèves, porter à la

“ Le SNES a décidé de quitter les discussions sur le lycée avec Gaudemar ”

Suite page 2 >>>



DERNIERE MINUTE !

Le ministre déclare la guerre au paritarisme

Au moment du bouclage de ce numéro, le projet de note de service « mutations 2009 » vient de nous parvenir. Tout y passe : quasi-disparition du rôle des commissions, barèmes totalement indicatifs, généralisation des profilages de poste « ad hominem »...

Informations complémentaires suivront la semaine prochaine : le SNES interviendra dans les jours qui viennent pour que le MEN revienne à la raison. Seule la mobilisation des personnels permettra de garantir équité et transparence.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans cette US, vous trouverez le premier supplément consacré aux enjeux des élections professionnelles du 2 décembre ; il est consacré au paritarisme et au rôle que tiennent les élus du SNES au service des personnels. Par ailleurs, sera distribuée dans les établissements une version courte sous forme de dépliant.



CETTE SEMAINE 3

- ACTION : BILAN DU 7, MANIFESTATION NATIONALE DU 19

LE POINT SUR 4-5

- RÉFORME DES LYCÉES
- FORMATION DES MAÎTRES
- REVALORISATION

PARITARISME I-IV

- LES ENJEUX DU 2 DÉCEMBRE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF
- ENTRETIEN AVEC UN AED

ENJEUX 7

- BUDGET 2009
- RETRAITES
- CRISE FINANCIÈRE



►► Suite de la page 1

RÉFORME DU LYCÉE LE MINISTRE AU PIED DU MUR

connaissance de tous la réalité de la rentrée et analyser le sens des mesures gouvernementales.

Assumant ses responsabilités d'organisation largement majoritaire dans le second degré, il a fait le choix, en même temps, de porter le projet de transformation du système éducatif souhaité par la profession, en articulant les questions de démocratisation, qui ne peuvent se limiter au seul lycée, celles de la qualification, de la formation et la carrière des personnels.

C'est ainsi que le SNES s'est engagé dans une discussion sur la réforme des lycées afin de promouvoir une transformation apte à conjurer les dysfonctionnements actuels.

Il l'a fait en affirmant ce sur quoi il ne transigerait pas : maintien de la voie technologique et de ses spécificités, garanties sur les horaires et l'offre de formation, principes de diversification et de séries.

Il a dénoncé la volonté du ministre d'imposer un calendrier incompatible avec un

débat approfondi sur ce que devraient être des contenus formateurs, sur les conséquences d'une nouvelle organisation pédagogique tant pour les élèves que pour les enseignants.

À ce stade, il apparaît que la discussion a été rendue impossible par un ministre qui, tout en reportant ses arbitrages, inscrit sa réforme dans la politique gouvernementale, prévoit une réforme caractérisée par des horaires en baisse, une diversification compromise, des parcours peu lisibles, la fragilisation de certaines disciplines.

C'est pourquoi le SNES quitte la discussion dans ce cadre imposé.

Il entend bien continuer à mobiliser et mettre en débat la profession, pour arracher les améliorations nécessaires, tant au collège qu'au lycée, faire enfin ouvrir le dossier de la revalorisation de nos métiers, pour tous.

Une étape importante a lieu le 19 octobre : soyons nombreux à y participer.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Renseignez-vous au 0 820 809 809 (15€ TTC/mois), dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr

Assurément gagnant avec la GMF



Le contrat est souscrit en vertu de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative à la répartition de la dette sociale et au système des assurances sociales. Les prestations sont soumises à cotisations. Les modalités de souscription, de tarification et de résiliation sont indiquées dans le contrat. Les garanties sont soumises à conditions. Les prestations sont soumises à conditions. Les modalités de souscription, de tarification et de résiliation sont indiquées dans le contrat. Les garanties sont soumises à conditions.

16 OCTOBRE DITES NON À EDVIGE



Le ministère de l'Intérieur a communiqué un nouveau projet de décret pour remplacer le fichier EDVIGE, très controversé. C'est le fruit de la mobilisation de centaines de milliers de citoyens, excédés par l'atteinte manifeste aux libertés. Le nouveau texte tient compte de la colère exprimée : les données vie sexuelle et état de santé ne seront plus collectées, les militants ne seront plus fichés en tant que tels dans la nouvelle forme du fichier, même si une possibilité de mettre en place des répertoires des « personnalités », à l'usage des préfetures, est annoncée. Les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou les appartenances syndicales resteront des données utilisables, pour les personnes susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique et les agents prétendant à certains métiers, dans le cadre d'enquêtes administratives les concernant. Ce dernier point remet en selle une sorte de délit d'opinion, doublé d'une atteinte au droit syndical. Les origines « raciales » ou ethniques pourront être recueillies dans le nouveau fichier, et ce dès 13 ans. La notion d'atteinte à la sécurité de l'État par le recours à la violence du décret de 1991 est remplacée par un concept beaucoup plus porteur de dérives liberticides, celui d'atteinte à la sécurité publique. Le SNES appelle ses adhérents à rejoindre ou à animer les mobilisations locales organisées devant les préfetures, plus d'infos sur <http://nonaedvige.ras.eu.org/spip.php?rubrique24>

■ **Philippe Castel**

RESF VU À VITRY

Le commissariat de Saint-Cloud 92 : le 22 septembre, une maman sans papiers de Vitry est arrêtée, mise en garde à vue, et sa fille de 6 ans se retrouve seule sur le trottoir à 18h ! Un militant de RESF 92 prévient le RESF 94, un appel est fait sur internet pour téléphoner au commissariat et dénoncer ces pratiques pendant qu'on récupère les certificats de scolarité à l'école et qu'on faxe des pétitions au préfet. Le lendemain la maman est libérée. Le réseau a bien fonctionné !

■ **Agnès Verdurand**



APRÈS LA GRÈVE DU 7 LE 19 OCTOBRE TOUS À PARIS

Manifestation nationale pour l'éducation, à 13 heures place d'Italie

Le 7 octobre, près d'un enseignant sur trois était en grève dans le second degré pour que soient prises en compte ses revendications sur les salaires, les conditions de travail et d'études, l'avenir du système public d'éducation, le refus du projet de budget 2009. Après les annonces du week-end sur la réforme du lycée, dans les médias, confirmant les informations du SNES, ils entendaient aussi exprimer leur refus des propositions faites par J.-P. de Gaudemar. Prochaine étape de mobilisation, la manifestation nationale pour l'école le 19 octobre à Paris avec les parents, les lycéens, les étudiants et, nous l'espérons, une large partie de la population.

Entre 25 et 30% des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation étaient en grève mardi 7 octobre à l'appel les trois syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) et de la CGT Educ'action. Dans le primaire, le SNUipp-FSU, qui appelait à la grève dans 26 départements, annonçait un taux de participation de 10 à 55% selon les départements.

Du côté du ministère on déclarait sans vergogne « en moyenne 5,37% des personnels en grève », à partir d'un nouveau mode de calcul bien commode qui globalise tous les personnels, qu'ils soient enseignants, chefs d'établissement, personnels administratif ou de service...

87 rassemblements et manifestations étaient organisés à l'occasion de cette journée interprofessionnelle qui a rassemblé plus de 100 000 personnes dans la rue.

Environ 3 000 personnes, dans le cortège éducation à Paris pour dire « non aux réformes rétrogrades et ségréguatives ». Un des slogans de la manifestation était « Réforme des lycées, c'est mal engagé. On ne réforme pas pour virer des emplois ». À Chartres, la SNUIPP a accroché 150 couches culottes sur des fils à linge tendus aux portes de l'inspection académique avec le slogan « La maternelle est une vraie école » en référence aux propos du ministre⁽¹⁾. À Lyon 4 500 manifestants ont défilé avec des banderoles portant notamment sur l'avenir des services publics. À Marseille, le cortège rassemblait plus de 10 000 manifestants.

Le 19 un rendez-vous décisif

Pour autant cette journée d'action n'a pas été suffisamment pour changer la donne vis-à-vis du gouvernement. C'est une première étape qui dans notre secteur doit se poursuivre en particulier le 19 octobre avec la manifestation nationale à Paris avec les parents, les lycéens, les étudiants, les partenaires de l'école, et plus largement la population. Au moment où se décide le budget de l'éducation et ses 13 500 suppressions annoncées, au moment où le ministre doit répondre aux interpellations du SNES sur le lycée et se positionner par rapport aux propositions de Jean-Paul de Gaudemar, au moment où s'ouvrent des discussions sur la formation des maîtres et nous l'espérons sur des perspectives de revalorisation, la réussite de la manifestation revêt une importance particulière.



Nos revendications

Pour le SNES, la manifestation nationale s'inscrit dans la suite logique de la grève du 7 octobre sur le budget et la politique éducative. Ce sera aussi une nouvelle occasion pour les personnels du second degré d'exprimer l'exigence d'une amélioration de leurs conditions de service, d'emploi et de rémunération.

- **Pour** un autre budget 2009
- **Pour** des conditions de travail et d'étude améliorées
- **Pour** le respect des missions du service public d'éducation et d'orientation
- **Pour** une autre réforme du lycée, le maintien des trois voies rénovées de formation, une plus grande diversité de parcours cohérents organisés en séries revues, et rééquilibrées, des disciplines et des horaires respectés.
- **Pour** la revalorisation de nos métiers
- **Pour** l'ouverture d'un vrai débat sur les évolutions indispensables pour la réussite de tous



Un appel unitaire pour l'école

21 organisations appellent à la manifestation : les syndicats de salariés FSU, UNSA Éducation, SGEN-CFDT, FER-CGT, SUD Éducation, FAEN, FEP-CFDT, les syndicats étudiants-lycéens UNEF, Confédération étudiante, UNL, FIDL, les parents d'élèves de la FCPE, les mouvements pédagogiques et associations : AFL, CEMEA CRAP Cahiers pédagogiques, FGPEP, les FRANCAS, GFEN. Un site a été ouvert où l'appel commun : « l'éducation est notre avenir : il ne doit pas se décider sans nous ! » peut être

signé en ligne (www.uneecole-votre-avenir.org). De nombreuses organisations apportent leur soutien (AEAT - AGEEM - ANA-TEEP - APSES - APKHKSES - ATTAC France - CFTD - CGT - CNAL - EEDF - FNDDEN - LDH - MRAP - PRISME - UDPPC - UNSA).



Le 19 mode d'emploi

La manifestation partira de la place d'Italie, à 13 heures avec un parcours passant par l'avenue des Gobelins, le boulevard de Port Royal, le boulevard Saint-Michel, le boulevard Saint-Germain, le pont de Sully, le boulevard Henri IV. L'arrivée se fera place de la Bastille. Le cortège défilera par régions avec Rhône-Alpes (Lyon Grenoble), l'Aquitaine (Bordeaux) et la Région Paca (Aix Marseille, Nice, Corse) en tête. Le SNES organise actuellement la montée à Paris d'un maximum de manifestants. Il a réservé avec la FSU des trains et des bus en conséquence. Vous pouvez encore vous inscrire auprès de votre section départementale ou académique pour le voyage.

Claudie Martens

(1) Le ministre s'était demandé « s'il était vraiment logique (...), que nous fassions passer des concours bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ».



Souvenons-nous...

4 février 2008

« Le livre vert proposé par la commission Pochard a élaboré un constat assez large de la condition enseignante aujourd'hui. Le temps de la décision sera en effet celui du livre blanc qui rassemblera les propositions du gouvernement pour faire avancer la condition enseignante. Je me donne trois mois pour parvenir à en définir le contenu et à le discuter avec les syndicats. [...] »

« Vouloir perpétuer les statuts de 50 serait une erreur manifeste. »

Xavier Darcos, 4/02/08

Septembre 2008

En cette rentrée, plus aucune nouvelle du rapport Pochard. Après les fortes mobilisations du printemps dernier et la manifestation de la FSU le 18 mai, le ministre reste discret sur le sujet. La rentrée 2008 s'est effectuée pour les personnels dans le cadre des statuts de cinquante.

Novembre 2007

Le budget adopté par l'Assemblée nationale prévoit la transformation de 3 000 emplois en heures supplémentaires.

Rentrée 2008

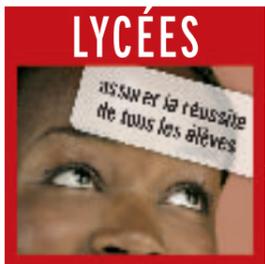
Face au refus collectif des heures supplémentaires organisé en mars et avril, les recteurs, dans de nombreuses académies, sont obligés pendant l'été de retransformer des centaines d'heures sup. en postes à l'année.





RÉFORME DES LYCÉES : LES RAISONS D'UN DÉPART

Le SNES s'est engagé en juin dans des discussions sur la réforme des lycées, avec la volonté de promouvoir des changements dans l'intérêt des personnels et des élèves, dans un cadre ouvert. La méthode employée par le chargé de mission ne permet pas l'exploration d'autres pistes de réflexion que celles qu'il propose. L'absence de réponses aux questions centrales que nous posons rend la poursuite des discussions impossible.



DES HYPOTHÈSES INADMISSIBLES

L'horaire élève

HYPOTHÈSES DE GAUDEMAR	CE QUI EST EN DÉBAT POUR LE SNES
<p>Réduire l'horaire élève à 27 heures hebdomadaires, accompagnement compris. Ce serait la moyenne des horaires élèves de l'OCDE.</p> <p>Cela répondrait à une demande des lycéens de journées moins longues et de semaines moins lourdes.</p> <p>Les conséquences :</p> <p>En Seconde, les enseignements généraux seraient réduits à 16 H. Une telle enveloppe conduirait à des choix qui « sacrifient » les disciplines, dessinent une culture générale peu ouverte aux problématiques du monde d'aujourd'hui. Quant aux enseignements d'exploration, le degré de liberté laissé aux élèves en imposant le passage dans un ou plusieurs champs aurait des implications importantes sur l'existence même des disciplines exclues des enseignements généraux.</p> <p>Dans le cycle terminal, cette réduction conduirait à des horaires disciplinaires incompatibles avec les pratiques mises en œuvre depuis des années dans nombre de disciplines, et en particulier dans les disciplines technologiques.</p>	<p>On ne peut partir d'une enveloppe fixée à l'avance, de plus sur des critères contestables.</p> <p>Le principe d'offrir aux lycéens un encadrement, au lycée, d'activités qui sont actuellement inexistantes ou très peu développées (aide, soutien, travail interdisciplinaire, travail sur projet...) est un élément positif.</p> <p>Il faut partir du temps réel de travail actuel (en cours et à l'extérieur du cours) du lycéen.</p> <p>La mise en place d'un accompagnement articulé avec le travail en classe peut permettre un meilleur fonctionnement du cours et une diminution, pour nombre d'élèves, du temps consacré au travail personnel.</p> <p>Cela suppose d'augmenter le temps d'encadrement sans diminuer a priori le temps en classe.</p> <p>Le principe d'un temps de cours identique pour tous nie la spécificité des disciplines et des pratiques mises en œuvre.</p> <p>Il faut aussi tirer les leçons de la situation actuelle : la série L qui a les horaires les plus faibles du lycée n'en est pas pour autant devenue attractive !</p>

Lors de la rencontre bilatérale SNES-J.-P. de Gaudemar du 16 septembre, ce dernier avait fait part de ses hypothèses de travail, que nous avons publiées dans un *Point sur* téléchargeable sur le site du SNES : http://www.snes.edu/IMG/pdf/8_P_LYCEES_BD-2.pdf.

Nous avons alors exprimé notre désaccord avec l'essentiel de ces propositions et avancé d'autres pistes de travail.

Dans le même temps, la presse s'est fait régulièrement l'écho des propositions du chargé de mission du ministre, les présentant souvent comme actées. Cela a conduit le ministre, en réponse au texte que lui a adressé le SNES, à réaffirmer par l'intermédiaire de son directeur de cabinet qu'aucune décision n'était prise et que les discussions restaient ouvertes.

Le SNES et le SNEP ont alors lancé une pétition, signable en ligne (<http://www.snes.edu/petitions/?petition=9>), pour une réforme répondant à l'intérêt des élèves et à l'amélioration du travail des personnels.

Ils ont écrit au ministre pour obtenir une clarification sur la méthode employée et sur un certain nombre de points essentiels (horaire-élève, maintien de la voie technologique, organisation générale des enseignements, baccalauréat, service des enseignants).

Constatant à l'occasion d'une nouvelle rencontre SNES-J.-P. de Gaudemar, mercredi 8 octobre, que ce dernier ne pouvait fournir aucune réponse à ces questions, qu'il se contentait de ne suivre que les hypothèses qu'il avait formulées et qu'aucun débat avec les personnels ne semblait possible, le bureau national du SNES a décidé de ne plus participer aux discussions dans de telles conditions, et rappelé ses exigences sur des hypothèses de travail sur une réforme du lycée.

Nous publions aujourd'hui les hypothèses que nous récusons et les pistes du débat que nous entendons mener.

La journée du 19 octobre doit être l'occasion de démontrer au ministre la détermination des personnels à refuser une réforme du lycée contraire à leur intérêt et à celui des élèves, et leur exigence d'une autre politique éducative.

■ Roland Hubert

Le modulaire

HYPOTHÈSES DE GAUDEMAR	CE QUI EST EN DÉBAT POUR LE SNES
<p>Tous les enseignements seraient sous forme de modules semestriels (sur 17 semaines) de 3 H, soit des blocs de 3 heures.</p> <p>Présenté comme un outil au service de la souplesse des parcours (en opposition aux séries qui seraient trop rigides) et à la lutte contre le redoublement, le lycée modulaire est annoncé comme pouvant participer à la démocratisation du second degré et à l'égalité de valeur des voies.</p> <p>Peu de justifications pédagogiques claires et convaincantes, si ce n'est le fait que cela « marche bien ailleurs » ou l'idée de permettre à un élève de valider des acquis lui permettant de continuer dans son parcours ou dans un autre parcours, sans devoir tout refaire.</p> <p>Les conséquences sur les programmes, l'évaluation, ne sont pas étudiées sérieusement, simplement annoncées comme relevant d'un chantier futur ! La question fondamentale de la cohérence des enseignements dans une discipline n'est pas abordée non plus...</p> <p>Ainsi dans le cycle terminal, aucune précision n'est donnée sur l'obligation, dans un parcours choisi, de suivre certains modules, ni même sur les articulations entre deux modules de la même discipline.</p> <p>Construit ainsi, le module semestriel n'est pas un outil pédagogique, mais un outil organisationnel au service de la diminution de l'horaire élève et de la suppression du redoublement.</p> <p>Les conséquences sur la définition des services, l'implantation des postes dans les établissements et la définition de l'offre de formation sont aussi au cœur d'un débat qui n'est pas mené.</p>	<p>Les questions posées (souplesse des parcours, alternatives au redoublement, possibilité de valider des réussites, mise en place d'une véritable culture commune au lycée, création de véritables passerelles entre les voies et les séries...) sont centrales. Mais elles ne doivent pas conduire à des solutions qui détruiraient ce que l'organisation des séries apporte en terme de cohérence de la formation, d'importance du groupe classe, de possibilité de diversification des approches et des pratiques.</p> <p>On peut s'interroger sur la pertinence des modules semestriels dans certains cas et sous certaines conditions. Il en est peut-être ainsi pour le bloc « enseignements et activités d'accompagnement » qui demande à être largement précisé, et dans une moindre mesure pour les enseignements d'exploration de Seconde.</p> <p>Mais on ne peut accepter que cette réponse soit présentée comme universelle.</p> <p>La rigidité tant décrite des séries est le fruit d'une réforme qui voulait resserrer la diversification et de politiques de réduction des moyens qui ont petit à petit supprimé les options et quelques possibilités de diversification qui subsistaient encore.</p> <p>Là encore, la démarche devrait partir des problématiques plus explicites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-il pertinent d'imaginer que l'on peut lutter contre la hiérarchie des séries en offrant des enseignements communs qui regroupent tous les élèves, quel que soit leur parcours ? La réponse est sûrement différente suivant les disciplines et le niveau d'enseignement. Elle exige aussi de travailler dans le même temps sur les pratiques et l'évaluation. - Comment permettre à un élève de pouvoir valider ces acquis en sortant de la logique du « tout ou rien » qu'induit de fait l'organisation annuelle ? Le repérage dans les programmes de savoirs et de compétences n'impose pas systématiquement la structuration en blocs de 17 semaines !

Le baccalauréat

HYPOTHÈSES DE GAUDEMAR	CE QUI EST EN DÉBAT POUR LE SNES
<p>Peu de propositions claires, beaucoup de flou.</p> <p>D'un côté on nous annonce que le baccalauréat restera le premier grade universitaire, que des épreuves terminales subsisteront... et dans le même temps les propositions d'un lycée modulaire peuvent paraître en contradiction avec ces principes. La validation, au cours du parcours et au fur et à mesure de modules semestriels, ne peut conduire à des évaluations nationales en fin de parcours ou anticipées en fin d'année de Première.</p> <p>M. de Gaudemar explique que le baccalauréat serait l'objet d'un chantier futur. Cette façon de traiter de la place et de l'organisation du bac n'est pas acceptable.</p>	<p>Le principe d'un baccalauréat, examen national, premier grade universitaire dont la reconnaissance ne dépend pas de l'établissement dans lequel le candidat a suivi sa scolarité, est un principe incontournable sur lequel le SNES ne fera aucune concession.</p> <p>On ne peut réfléchir à la structuration des enseignements en ignorant la dimension de l'évaluation et de la forme de l'examen.</p>

Souvenons-nous...

2007

CPE et enseignants documentalistes étaient rémunérés pour l'accompagnement éducatif au même tarif que les AED.

Septembre 2008

A la demande du SNES, le ministre s'engage à aligner les rémunérations de ces personnels sur celles des autres enseignants (septembre 2008).

Septembre 2007

Xavier Darcos annonce sa volonté de « rééquilibrer » les trois filières du bac général et la possibilité de les fonder en un bac commun avec des options : « c'est une question qu'on peut débattre, une orientation vers laquelle il faut aller » quitte à en parler « très longtemps avec nos collègues ». Il évoque même un bac unique.

Octobre 2008

Le ministre précise que « tout est ouvert » et n'a acté aucune hypothèse. Il déclare être dans l'incapacité de « démonter la tour Eiffel ».

Juin 2008

Plus de 10 500 collègues (8 077 certifiés, 2 221 agrégés, 288 CPE) vont accéder à la hors-classe à la rentrée, 1 465 PEGC accédant à la classe exceptionnelle. Obtenue par le SNES, l'augmentation significative des possibilités de promotion permet ainsi d'élargir le nombre de collègues qui vont pouvoir accéder à une amélioration conséquente en matière de rémunération de fin de carrière, la plupart d'entre eux ayant atteint le 11^e échelon.

Le ministre décide l'attribution d'une prime de 1500 € aux nouveaux enseignants entrant dans le métier (8 700 par an). Cette mesure est réclamée par le SNES depuis plusieurs années, en particulier pour leur permettre de s'installer et s'équiper.



Autres dossiers chauds, le recrutement et la formation des maîtres, la revalorisation nécessaire de nos métiers : sur ce dernier point, rien de nouveau. Le 4 octobre, la FSU participait aux États généraux de la formation à Paris. Le SNES a été reçu pour discuter des contenus des concours de recrutement des enseignants et CPE (compte rendu ci-dessous)

FORMATION ET RECRUTEMENT : DU NOUVEAU

DES CONCOURS EXIGEANTS POUR UN RECRUTEMENT ET UNE FORMATION DE QUALITÉ

Le SNES a été reçu à deux reprises pour discuter des nouvelles maquettes des concours de recrutement des enseignants et CPE. Les propositions du ministère se situent dans un cadre très contraint que le SNES conteste : 3 types d'épreuves⁽¹⁾ et 4 épreuves pour l'ensemble des concours : 2 à l'écrit et 2 à l'oral. Le tout dans un calendrier extrêmement serré (1 semaine).

Nous avons dit notre désaccord sur la méthode et sur le fond : si le SNES est ouvert à une réflexion sur les concours, il est indispensable qu'elle soit menée en articulation avec le reste de la formation en amont et en aval. Dans le cadre de masters scientifiques pourraient ainsi être intégrés des modules de préprofessionnalisation dans les cursus.

Par ailleurs, les concours de l'agrégation ne seraient pas modifiés et le ministère envisage d'affecter les agrégés en post-bac ou dans les classes à examens du lycée. Le SNES considère que les professeurs agrégés ont aussi vocation à enseigner dans le second degré, à tous les niveaux et dans toutes les classes.

Nous avons rappelé notre exigence de voir vérifier les connaissances universitaires des candidats pour prendre en compte les différentes situations et différents parcours⁽²⁾ et avancé nos propositions. La limitation, *a priori*, du nombre d'épreuves à 4 n'est pas la voie à suivre : c'est ignorer les spécificités propres à chaque discipline et chaque ordre d'enseignement. Pour le SNES, la notion de connaissances disciplinaires est à prendre au sens large. Dans la perspective de mise en place de modules préprofessionnalisants dans les masters, ces connaissances incluent l'épistémologie, la didactique et la réflexion menée sur les stages d'observation éventuels.

Pour ce qui concerne les épreuves d'admission, si l'on peut concevoir l'idée d'un type d'épreuve disciplinaire à connotation didactique, le contenu et le champ de cette épreuve doivent se limiter aux aspects préprofessionnalisants abordés au cours du cursus universitaire. En aucun cas, elle ne peut interroger sur des éléments de professionnalisation qui relèvent de l'année de stage.

Pour certaines disciplines, telles que celles des sciences expérimentales, les enseignements technologiques ou les enseignements artistiques, une épreuve pratique semble indispensable. Pour les langues vivantes, une épreuve orale ne l'est pas moins. Afin de prendre en compte les

spécificités de ces disciplines, il faudrait au moins 5 épreuves aux concours.

De même, l'épreuve de connaissance du système éducatif, plutôt que d'être centrée sur des aspects purement institutionnels, devrait amener les candidats à réfléchir au lien entre la discipline d'enseignement et le système éducatif en général : vérifier qu'il s'est intéressé aux programmes scolaires, qu'il connaît les différentes voies et niveaux d'enseignement

En tout état de cause, une réforme des concours de recrutement ne peut être guidée par une logique budgétaire imposée par Bercy, sans réfléchir aux implications sur la conception du métier. Le SNES estime que les épreuves doivent amener les candidats à réfléchir tant sur leur discipline et sa culture propre que sur son implication dans un contexte scolaire.

■ Emmanuel Mercier

1. Culture disciplinaire, connaissance du système éducatif, capacité à concevoir et planifier un enseignement.
2. Il est possible de se présenter au CAPES avec n'importe quel master. Les parents de trois enfants peuvent également se présenter sans condition de diplôme.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU 4 OCTOBRE 2008

Pari réussi : 400 personnes réunies pour débattre des enjeux autour de la réforme du recrutement et de la formation. De cette initiative sous forme d'états généraux, regroupant organisations syndicales, associations et mouvements pédagogiques ainsi que personnalités, on retiendra une idée forte. Si le temps de la réflexion est nécessaire, celui de l'action sera déterminant dans les semaines à venir. En effet, il est urgent de construire des propositions alternatives dans un contexte où les discussions avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont débuté avec cette tentative de vouloir imposer un calendrier serré.

Des échanges et des débats parfois contradictoires sur des problématiques aussi variées et pourtant très complémentaires : démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, avenir des IUFM et de leurs personnels, articulation entre formation, master et concours, place et rôle de la recherche en éducation, etc. La journée s'est conclue par un appel afin de réaffirmer que la question de la formation des maîtres n'est pas un débat technique qui serait réservé à des initiés, c'est un choix de société que nous ne pouvons pas faire sans y impliquer largement les parents, les élèves, et les futurs enseignants et CPE.

Odile Cordelier

REVALORISER NOS MÉTIERS : UN DOSSIER URGENT

« Ce sera l'année des enseignants » proclame le ministre. Chiche ! Le SNES avance depuis de nombreuses années un ensemble cohérent de revendications : salaires, carrières, charge et temps de travail, formation, mobilité. Nous voulons l'ouverture de négociations sur cet ensemble de questions. L'urgence immédiate, c'est sans doute de remédier à la dévalorisation salariale et aux blocages des carrières. Les premières mesures obtenues (contingents hors-classe et prime à l'entrée dans le métier), pour significatives qu'elles soient, ne suffisent pas,

d'autant que toutes les générations et les personnels de surveillance n'ont pas été concernés et que les CO-Psy ont été largement ignorés. En matière de rémunération, c'est toute la carrière qui doit être revue. Pour le SNES, il faut conjuguer nouveau classement indiciaire⁽¹⁾, carrière plus rapide⁽²⁾ et création de nouveaux débouchés de carrière.

Nous sommes prêts à débattre d'une programmation des mesures. L'essentiel étant que le point d'arrivée réponde à l'objectif de revalorisation d'ensemble et que les mesures d'étape n'écartent personne. Plusieurs leviers peuvent être utilisés :

- les mesures indiciaires, y compris par la création de nouveaux débouchés de carrière ;
- les rythmes d'avancement pour aller vers une carrière en vingt ans pour tous : accélération des débuts de carrière avec un rythme unique jusqu'au sixième échelon ; carrière à deux rythmes en élargissant en même temps la part de l'actuel GC ;
- l'accès à la hors-classe : augmentation des possibilités de promotion avec des ratios à 10% au moins⁽³⁾ et impérieuse remise à plat des modalités de gestion et critères d'accès pour que tous puissent accéder à une meilleure carrière indiciaire.

Revaloriser, c'est nécessairement aussi penser à l'exercice quotidien de nos métiers et à en améliorer les conditions. Pénibilité, stress au travail ont des aspects multiples et ne concernent pas seulement les établissements difficiles ou les fins de carrière. Il faut bien sûr d'abord en finir rapidement avec les conditions d'emploi et de travail dégradées (ZEP, services sur plusieurs établissements, emplois du temps éclatés...). Les missions de remplacement sont à reconnaître et la situation statutaire des TZR respectée et améliorée. Il est indispensable de répondre aux besoins de respiration professionnelle, de collectif de travail dans le respect de la qualification de chacun.

De ce point de vue, les contraintes et tensions sont fortes dans les établissements. Le recours massif aux heures supplémentaires ne peut que les renforcer. Nos métiers ont besoin de nouveaux droits et du respect de nos qualifications. Au-delà de l'indispensable allègement des effectifs, du renforcement des travaux en petits groupes, les collègues doivent pouvoir « reprendre la main » individuellement et collectivement sur leur métier, et on doit en finir avec les injonctions multiples auxquelles ils sont confrontés. C'est aussi l'enjeu du sens des réformes à conduire dans le système éducatif (objectifs, horaires, contenus et programmes).

■ Nicole Sergent

1. Le nombre de points d'indice affecté à chaque échelon.
2. Le nombre d'années pour parcourir tous les échelons qui constituent la carrière : aujourd'hui 20 ans au grand choix, 26 ans au choix, 30 ans à l'ancienneté.
3. Ratio PRO/PRO : rapport Promus/promouvables qui détermine le nombre annuel de promotions possibles à la hors-classe.

RECRUTEMENT



REVALO



CPE

La maquette du concours externe de CPE rédigée par le groupe « établissements et vie scolaire » de l'Inspection, vient d'être présentée. Si elle s'inspire en partie des épreuves actuelles, les axes proposés constituent néanmoins un tournant dans la conception du métier. De nombreuses références issues du texte présenté comme une « simple contribution »... en 2006 sont reprises. Le MEN entend introduire des notions globales telles que : « cadre de la vie scolaire » et identifie des compétences organisationnelles : pilotage, mise en œuvre d'un projet, fonctions de régulations et de médiations. Le travail en lien direct avec les élèves et les équipes est relégué au second plan.

Le SNES conteste la dérive qui, dès les épreuves d'admissibilité, prétend valider une adhésion à un certain fonctionnement des EPLE remettant en cause la pertinence de la fonction de conception du CPE. Dans les faits, ce document définit un métier en contradiction avec l'intérêt des élèves, des familles et des pratiques des CPE.

Le SNES réfute aussi le procédé qui consiste à donner au métier de nouvelles orientations par le biais des contenus du concours.

« La République doit se construire sans cesse car nous la concevons éternellement révolutionnaire... éternellement inachevée » pierre mendès-france

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN COLLÈGE DÉJÀ DES DÉRIVES

L'accompagnement éducatif est généralisé à tous les collèges à partir du 1^{er} octobre⁽¹⁾. Avec les suppressions massives de postes, les activités au sein de la classe se dégradent (effectifs plus lourds, suppression des doublages...) et l'aide aux élèves est renvoyée hors temps scolaire, au prix d'un alourdissement de la charge de travail. Bien des projets ont été élaborés en dehors des personnels et sans accord préalable du C.A. Pourtant ce dispositif soulève bien des questions : quel équilibre accorder aux trois domaines imposés ? Pour quels élèves ? Sur quels créneaux horaires ? Quelle implication des conseils généraux ? Quels

intervenant, avec quels financements ? Quelle articulation hors temps scolaire/temps scolaire en terme de contenus ? Quelles conséquences sur l'organisation du collège et son budget ? Dans cette période propice aux dérives (voir encadré ci-dessous), il convient notamment d'exiger que le volontariat des personnels soit bien respecté partout, que la rémunération de leurs interventions soit garantie, et que les activités programmées ne concurrencent pas les enseignements ou activités réglementaires du temps scolaire. ■

(1) Voir la circulaire n° 2008-80 du 5 juin 2008.

Sur le terrain

Dans l'académie de Dijon : les dotations en heures notifiées à l'ensemble des collèges sont nettement inférieures à celles qu'avaient les collèges des seules ZEP l'an passé...

À Paris : des heures de chorale supprimées du service des collègues d'éducation musicale, sans réaction du rectorat, pourtant informé de la situation !

Dans les Hautes-Pyrénées : des TZR en sous-service (ou en attente d'un remplacement) se voient imposer d'encadrer l'accompagnement éducatif. Curieuse façon de respecter le volontariat des personnels et le statut des TZR. Qui encadrera les élèves quand le TZR sera appelé à assurer un remplacement ?

À Tours : une AED se voit imposer 8 heures d'accompagnement éducatif alors que le collège a perdu des moyens de vie scolaire et n'a pas de CPE.

À Lyon : des problèmes de ramassage scolaire notamment en zone rurale ; des pressions subies par les enseignants et les assistants d'éducation, de nombreux refus exprimés avec le soutien du S3.

Les sections académiques du SNES signalent régulièrement aux rectorats toutes les dérives constatées et exigent le respect de la réglementation. N'hésitez pas à contacter le SNES !

NON-TITULAIRES LETTRE À X. DARCOS

Face au refus du ministère d'améliorer la situation des agents non titulaires, le SNES a adressé au ministre une demande d'audience afin que la situation de ces agents soit enfin prise en compte.

Monsieur le ministre,
Au chômage massif des enseignants, CPE et CO-Psy non-titulaires qui perdure depuis plusieurs années s'ajoute une dégradation des conditions de recrutement et d'exercice de ces agents. Loin de faiblir, et malgré la dénonciation unanime de ce mode de gestion par l'ensemble de la communauté éducative, le recours à la vacation s'est accentué dans plusieurs académies [...] Elle est devenue un passage obligé pour de nombreux non-titulaires [...] les non-titulaires auparavant contractuels vivent très mal ce déclassement, cette régression. Pire encore, le recours à la vacation, accentué à cette rentrée du fait du poids des heures supplémentaires, favorise la rotation de personnels précaires et nuit à la cohésion de l'équipe. La gestion académique des non-titulaires conduit également à d'importantes disparités d'une académie à l'autre en termes de rémunérations et d'affectations notamment. [...] certains rectorats vont jusqu'à proposer des temps incomplets à des non-titulaires et à compléter leurs services par des heures supplémentaires. [...] De surcroît, les possibilités de titularisation de ces personnels se sont réduites comme peau de chagrin : 840 postes étaient offerts aux concours internes alors que plus de 20 000 non-titulaires étaient recrutés en 2007/2008. Saisi par de nombreux non-titulaires, vous n'ignorez pas que le médiateur de la République s'est montré très préoccupé par la situation de ces agents et s'est prononcé ouvertement contre le recours à la vacation et pour des règles plus protectrices. Grâce aux remontées des représentants non-titulaires de nos sections académiques et aux témoignages envoyés par de nombreux collègues, le SNES a largement contribué à éclairer davantage le médiateur de la République sur la situation de ces agents. Afin d'évoquer l'ensemble de ces problèmes et d'envisager des suites à la démarche initiée par le médiateur, nous souhaiterions vous rencontrer. [...]



ENTRETIEN AVEC

GERMAIN CORTYL : UN ASSISTANT D'ÉDUCATION

Assistant d'éducation (AED), à Rennes.



Depuis combien de temps es-tu assistant d'éducation ?

J'ai été recruté il y a tout juste un an, à la rentrée 2007, dans un lycée de Rennes. Je suis parallèlement en master d'économie, ce qui me permet de financer mes études. Je fais surtout du service d'internat et j'ai donc la chance de ne pas rater trop de cours.

Comment as-tu été recruté ?

J'ai postulé dans plusieurs lycées et collèges en déposant une lettre de motivation et mon CV. Puis j'ai été contacté pour passer un entretien : j'ai dû « me vendre », le service public utilisant les méthodes de recrutement du privé. C'est le chef d'établissement qui normalement doit nous recruter mais ce sont les CPE qui m'ont fait passer l'entretien d'embauche par délégation du proviseur, alors que ce ne sont pas des chefs de service.

Comment as-tu été intégré ?

Nous sommes plus d'une dizaine de surveillants, en grande majorité étudiants. Nous faisons partie de la même génération, nous connaissons les mêmes problèmes de précarité. Étant donné les diminutions de postes aux concours, nous partageons la même angoisse d'être laissés sur le carreau. La seule difficulté a été peut-être avec le reste du personnel de l'établissement, les titulaires, ils ont l'habitude de voir les équipes de vie

scolaire se renouveler et mettent du temps à nous identifier.

As-tu bénéficié d'une formation et la juges-tu suffisante ?

À aucun moment je n'ai reçu de formation sur la psychologie des jeunes. Ce que je sais, je l'ai appris avec le temps, sur le terrain, confronté à certaines situations ou au contact des collègues plus anciens que moi dans l'établissement. Le décret régissant les AED dit que nous devons « suivre une formation d'adaptation à l'emploi, incluse dans le temps de service effectif, dans les conditions fixées par l'autorité qui les recrute ». À ce jour, rien n'a été mis en place.

Comment vois-tu l'avenir des assistants d'éducation ?

Grâce à un amendement obtenu par le SNES du décret régissant les AED, nous avons gagné de pouvoir bénéficier pour chaque session d'une autorisation d'absence sans récupération des jours d'examens et de concours augmentés de deux jours de préparation, que notre chef d'établissement le veuille ou non. Nous allons pouvoir également nous exprimer dans les mois qui viennent pour élire nos représentants chargés de peser dans les instances paritaires académiques. C'est par l'activité syndicale et les mobilisations que l'on pourra avoir un regard plus optimiste sur notre avenir.

Propos recueillis par Pascal Grimaldi

LA FORMATION DES NÉO-TITULAIRES UN MARCHÉ DE DUPES ?

Depuis cette année, les néo-titulaires bénéficient, dans le cadre du cahier des charges de la formation, d'une formation à l'entrée dans le métier de quatre semaines la première année et de deux semaines la seconde année. Pour le SNES, le compte n'y est pas : notre revendication pour une entrée progressive dans le métier est d'un mi-temps la première année et de deux tiers-temps la seconde année. Ce service réduit doit compenser la surcharge de travail à l'entrée dans le métier, comme la préparation des cours, et permettre de suivre des compléments de formation à un métier toujours plus complexe.

Ce sont les rectorats qui doivent organiser la mise en œuvre de la formation. L'IUFM est prestataire de service.

On constate que deux tendances se dégagent : soit des semaines de stage sont bloquées dans l'année pour la formation, soit elle est filée sur l'année.

Dans le second cas, les rectorats ne se préoccupent que de l'aspect gestionnaire et l'organisent, de fait, en dehors du temps de service ; avec, là encore, deux grandes tendances :

- banalisation d'une journée par semaine dans l'emploi du temps sans décharge horaire ;
- une décharge horaire est accordée, mais les stagiaires se voient imposer des heures supplémentaires, ramenant leur service à 18 heures, ce qui annihile la décharge, alors qu'ils ont sur-



© Clément Martin

tout besoin de temps pour s'organiser. Ces formations complémentaires se déroulent à moyens constants et réduisent les formations proposées au PAF à l'ensemble des personnels. Cette situation est inacceptable car elle place des personnels, dont les besoins en formation sont importants, en situation de concurrence. Les premières informations remontant des sections académiques sont préoccupantes : le contenu des formations est loin des attentes des néo-titulaires. Nous serons sans doute amenés à intervenir auprès du ministère pour que la formation se déroule bien en dehors du temps de service et réponde aux besoins des néo-titulaires. ■ Jean-Paul Gaëtan

CPGE

La procédure d'admission post-bac va devenir le portail unique d'inscription dans l'enseignement supérieur. Les proviseurs doivent associer les équipes pédagogiques à la réflexion sur les modalités locales de recrutement en CPGE, en incluant l'objectif d'accueillir davantage de lycéens issus de milieux modestes.

À la suite de la parution tardive des grilles horaires au BO (juillet), certains proviseurs n'avaient pas prévu d'ajouter une heure de LV en khâgne ; le SNES est intervenu pour y remédier, en appuyant les actions locales.

Concernant les maxima de service (ORS), le décret de 1950 est clair. Lorsqu'un professeur fait tout son service dans des CPGE de niveaux différents, on lui applique l'ORS de seconde année avec l'effectif le plus élevé devant lequel il enseigne, sans condition d'horaire minimum.



Rendez-vous du 19 octobre CPE, CO-Psy, professeurs documentalistes, non-titulaires

rejoignez le cortège « conseillers d'orientation-psychologues, conseillers principaux d'éducation, professeurs documentalistes : des missions spécifiques au service de la réussite des élèves » lors de la manifestation

nationale du 19 octobre. Rendez-vous à 13 heures à l'angle de la rue Véronèse et de l'avenue des Gobelins.

Pour rendre visibles nos métiers, des T-shirts avec slogans seront en vente sur place (prix : 5 euros).

Le rendez-vous pour les enseignants non-titulaires sera à l'angle de l'avenue des Gobelins et de la rue Hovelacque. Les non-titulaires peuvent aussi se procurer des tee-shirts portant les revendications contre la précarité, au prix de 5 euros.

Action « retraités » du 16 octobre

Dans les départements s'affine le dispositif du 16 octobre : manifestations, demandes d'audience, lettres aux élus, diffusion de tracts.

Chaque jour l'actualité donne des raisons supplémentaires de renforcer la mobilisation.

La crise touche aussi les retraités, tout comme le projet de budget et celui de la loi de financement de la Sécurité sociale qui annoncent de nouvelles détériorations et remises en cause pour les retraités : la suppression de la prestation pour l'aide ménagère à domicile destinée aux retraités de la FP, les menaces sur la pension de réversion, le report de l'ajustement des pensions au 1^{er} avril, la diminution de la retraite IRCANTEC, les annonces graves sur l'organisation de la Santé, la ponction de un milliard d'euros sur le chiffre d'affaires des mutuelles...

Concernant plus particulièrement l'augmentation du pouvoir d'achat – la revalorisation des pensions, en clair –, une carte postale peut, au niveau national, être adressée au président de la République.

« On se lasse de tout sauf de comprendre » VIRGILE

BUDGET 2009 CRACK DANS L'ÉDUCATION

Au fur et à mesure que nous arrivent les informations sur le projet de loi de finances 2009, se précise l'ampleur des coupes envisagées dans le budget de l'Éducation nationale et la véritable rupture que constituent les deux derniers budgets.

Pour la première fois depuis 1945, le budget de l'Éducation nationale⁽¹⁾ (hors pensions) en euros courants est en diminution très significative (même si une légère baisse a déjà été enregistrée en 2008). Il s'agit là d'un élément très fort de rupture de la politique budgétaire du gouvernement en matière d'éducation et de formation. Si on regarde l'évolution en euros constants de ce budget, la baisse est encore plus forte comme le montre le graphique ci-contre.

Mais un autre élément montre bien que le gouvernement a décidé de ne plus faire de l'éducation une priorité de son action. Alors que l'ensemble des dépenses de l'État augmente en 2009 en euros courants de 2,46 %, le budget de l'Éducation nationale en euros courants diminue de 3,37 %. Cette baisse va frapper de plein fouet les personnels : en effet, elle découle en grande partie d'une évolution extrêmement faible du point d'indice (une progression de 0,63 % est prévue).



Cette absence d'indexation des salaires des fonctionnaires, en particulier de l'Éducation nationale, représente une économie bien plus considérable encore que la suppression des 13 500 emplois.

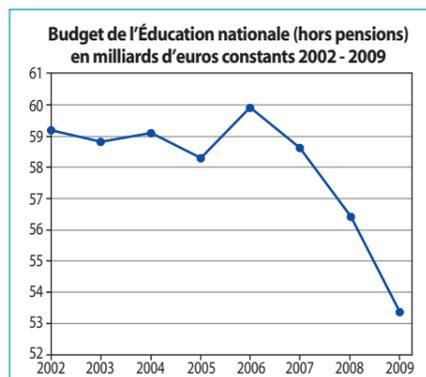
Pire encore, la même logique dévastatrice est programmée pour 2010 et 2011 dans le cadre de la programmation budgétaire triennale. Enfin, l'État est de moins en moins pilote de l'activité économique du pays, son budget passant de

19,3 % du produit intérieur brut en 1996 à 13,8 % aujourd'hui.

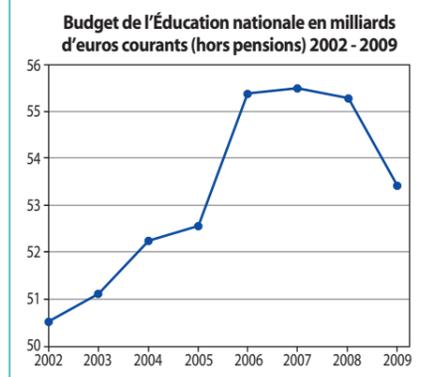
La manifestation du 19 octobre doit être une occasion de se mobiliser avec force contre ce budget de rigueur qui sacrifie l'avenir et pour exiger d'autres choix budgétaires au service d'une politique éducative ambitieuse.

■ Fabienne Bellin

(1) Enseignement scolaire premier et second degré, et enseignement supérieur.



La hausse importante en 2006 est due à l'effet du report sur 2006 de mesures indiciaires prises en 2005 et non budgétées en 2005.



PRIVILÈGES POUR LE PRIVÉ

Jusqu'à présent, la répartition des emplois entre public et privé dans l'Éducation nationale obéissait à une règle simple : les mesures de créations ou de suppressions de postes appliquées à l'enseignement privé représentaient 20 % de celles appliquées à l'enseignement public.

Cette année, à l'occasion du projet de budget 2009, le ministre a décidé en catimini de remettre en cause cette règle et de favoriser davantage encore l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public. Ainsi, dans plusieurs domaines (remplacements dans le second degré, emplois de stagiaires), les suppressions dans le privé ne représentent que 11 à 12 % de celles envisagées pour le public. Il remet ainsi en cause un équilibre respecté depuis plusieurs décennies. À un moment où l'enseignement public est frappé par de massives suppressions de postes et où la laïcité est sans cesse malmenée, le choix du ministre constitue une véritable provocation. Le SNES a d'ores et déjà exprimé son indignation et continuera à le faire. Dans la manifestation nationale du 19 octobre, avec l'ensemble de la profession, il portera l'exigence que l'enseignement public ne soit pas, une fois de plus, affaibli au bénéfice de l'enseignement privé.

Fabienne Bellin, Boris Thubert

CRISE FINANCIÈRE RETOUR À L'ÉTAT

Partie des États-Unis il y a un an, la crise dite des « subprimes » est aujourd'hui une crise financière internationale, la France comme l'Europe se retrouvent au cœur de la tourmente.

Cette crise n'est pas un phénomène isolé, les « bulles » éclatent régulièrement depuis une vingtaine d'années, en raison de la déréglementation des activités financières et des liens inextricables entre les économies aujourd'hui.

Les gouvernements des pays européens, l'UE elle-même, ont leur responsabilité dans cette crise. Elle prend racine dans les politiques qui depuis des années ont pénalisé l'emploi et les salaires, favorisé les spéculateurs, aujourd'hui vilipendés, mais qui ont pignon sur rue, paient moins d'impôts (loi TEPA) et ont dédaigné l'investissement productif.

N. Sarkozy s'indigne des parachutes dorés, mais pas des logiques financières d'une libéralisation à outrance. Ceux qui ont déréglé, prônent aujourd'hui la régulation, voire le retour (conjuncturel) de l'État. Il s'agit seulement, après avoir privatisé les profits, de socialiser les pertes. D'autant que l'Europe ne parle pas d'une seule voix (l'Irlande continue à jouer cavalier seul), faute d'une fiscalité européenne contre le dumping social. L'objectif d'une politique de lutte contre la crise et de relance économique doit s'appuyer sur une intervention publique durable, qui favorise l'investissement productif, notamment dans l'industrie où des milliers d'emplois risquent d'être supprimés dans les mois qui viennent. Si l'État veut jouer un rôle moteur, il doit investir dans la formation, dans la recherche

et l'innovation. Il doit se donner les moyens de peser sur les principaux leviers de l'économie, avec ses partenaires européens (par exemple avec un service public de l'énergie). Au niveau mondial, il faudrait s'attaquer sérieusement aux paradis fiscaux, sans quoi il sera impossible de réguler sérieusement les activités financières. C'est également toute la politique de développement qui doit être revue, si on ne veut pas voir se renouveler les émeutes de la faim.

Le partage des richesses doit être rééquilibré en faveur du travail. Pourquoi ne pas, comme le propose Attac, relancer la taxation des transactions pour lutter contre la spéculation (taxe Tobin) ?

■ Elizabeth Labaye

SUBPRIMES : Les banques prêtaient aux familles modestes pour l'achat d'un bien immobilier, sachant qu'elles prenaient le risque de n'être pas remboursées : la faillite de leurs débiteurs leur permettait de devenir propriétaires des maisons à leur prix d'achat et ce prix avait augmenté. Pariant sur la hausse des prix, elles ont donc « titrisé » les prêts ; le marché de l'immobilier s'est retourné : les familles, Bush restant indifférent, ont été expulsées. Tout le système bancaire s'est retrouvé en difficulté, personne ne voulant acheter ces titres. En freinant le crédit, la crise a entraîné le ralentissement de l'activité dans le monde notamment dans l'immobilier ou l'automobile, et a pesé sur les investissements, entraînant un recul du PIB et même, mot chuchoté par Fillon, un début de récession.

BONIFICATION DE RETRAITE OUTRE-MER RECUIL GOUVERNEMENTAL

C'est dans la loi de finances pour la Sécurité sociale que le gouvernement a choisi de présenter les mesures pour les retraites, s'ajoutant à l'allongement à 41 annuités confirmé au printemps. Une première pour les fonctionnaires !

La révélation par la FSU en tout début de semaine d'un projet de réforme, brutale et préparée en catimini, des bonifications attribuées aux fonctionnaires pour les services effectués dans les DOM, COM et en Nouvelle-Calédonie a suscité protestations et mobilisation des personnes concernées. Mercredi soir, le secrétaire d'État à l'Outre-mer annonçait une modification du projet. Jusqu'à présent, les services accomplis dans ces territoires apportent une bonification d'un tiers ou de la moitié de leur durée : 3 années de service sont décomptées 4, ou 2 années comptées 3. Le projet prévoyait que pour les pensions liquidées à partir du 1^{er} janvier 2009, la bonification soit réduite à 10 % de la durée des services antérieurs à 2009, après un abattement de 2 ans sur les services outre-mer. Les services accomplis à compter de 2009 n'auraient plus apporté aucune bonification. Le secrétaire d'État reconnaît que le « caractère rétroactif de la réforme » aurait « piégé les gens ». « Pour l'avenir, la réforme doit être discutée avec les syndicats⁽¹⁾ ». Elle ne devrait pas s'appliquer à la valorisation des services antérieurs à 2009.

La FSU et le SNES se félicitent de ce premier recul gouvernemental dû à la mobilisation. Ils mettront à profit les discussions annoncées pour poser les questions de l'attractivité de l'exercice outre-mer et de la vie chère dans ces territoires. Ils continuent de contester la suppression du complément de retraite des personnels dans les COM et à La Réunion qu'est l'ITR. La FSU et le SNES appellent les personnels à maintenir la pression.

■ Anne Féray

1. Yves Jégo, 8 octobre, cité par l'AFP.

Mesures retraite du PLFSS

- report au 1^{er} avril de la revalorisation des pensions ;
- élargissement des possibilités de cumul emploi retraite ;
- taux de surcote porté à 5 % par an, prise en compte des seuls trimestres complets au-delà de 60 ans ;
- poursuite de l'activité possible au-delà de la limite d'âge si inférieure à 65 ans ;
- réforme des bonifications pour les DOM et COM et NC, et de l'ITR.

Note2Be : suite

Suite au recours initié par le SNES et la FSU, le tribunal puis la cour d'appel de Paris ont fait injonction à note2be de retirer les données nominatives concernant les enseignants. Un nouveau site a été mis en service le 26 juin, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) l'a contrôlé le 11 juillet. Pour s'inscrire sur le site la personne doit déclarer sur l'honneur être élève, parent d'élève ou professeur et fournir une adresse Internet valide à laquelle est envoyé un courrier de confirmation. La recherche sur le critère d'un nom d'enseignant est supprimée. Toutefois il n'existe aucun moyen de savoir si l'internaute est bien celui qu'il prétend. La version ne règle pas le problème du consentement au recueil de données ni celui de l'intérêt légitime poursuivi par la société. La CNIL se pose la question de savoir si dans cette nouvelle configuration l'intérêt ou les droits fondamentaux des enseignants sont méconnus, ce point devrait être examiné et apprécié par la commission dans le courant du mois. Le SNES restera pour sa part vigilant.

Aide ménagère à domicile : alerte !

Face à la décision unilatérale du gouvernement de supprimer l'aide ménagère à domicile (AMD) pour les pensionnés de l'État à compter du 1^{er} janvier 2009 (cf. L'US magazine n° 671, page 32), le combat s'organise.

Sous l'égide du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale des Administrations de l'État), les fédérations et syndicats de fonctionnaires saisissent le ministre et les groupes parlementaires, afin que la loi de finances 2009 continue d'abonder l'AMD. L'intervention des personnels est indispensable. C'est pourquoi, en accord et en coordination avec leur syndicat ou leur fédération, les retraités sont invités à saisir en urgence les élus, députés et sénateurs, mais aussi les conseillers généraux, en utilisant un modèle de courrier-type. Ce courrier est disponible auprès de chaque section académique du SNES et est téléchargeable sur le site national www.snes.edu, rubriques « carrières » et « retraites »...

Albert Fert

Prix Nobel de physique 2007, Albert Fert, professeur (maintenant émérite) à l'université d'Orsay, a accordé un entretien au SNES le 30 juin. Sur le site (<http://www.snes.edu/spip.php?rubrique2429> ou <http://www.snes.edu/spip.php?article15618>), il aborde la recherche et l'enseignement supérieur après avoir un peu détaillé ses recherches en spintronique et leurs nombreuses applications aux mémoires informatiques, très présentes dans la vie courante (ordinateur, ipod, téléphone mobile, appareil photo numérique).

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris 20^e (Gambetta), loue 2 p./2 pers., 6^e, asc., tt conf., 450 €/sem. Tél. 06 72 51 56 54.

Paris 20^e, coll. loue 2 pièces, appart. refait. Tél. 06 09 31 00 76.

(65) Caunterets, studio 4 pers. maxi, 5 mn des télécabines, 200 €/sem. Tél. 06 76 68 95 65.

Drôme provençale, charme et nature ds village de Mirabel, loue ttes saisons pts mas 2/4 à 6 pers., tt cft, calme, beau parc, tennis, pisc. chauffée, prox. ts com. Doc/dem.: 04 75 27 13 26, site web: www.les-mirabelles.com

Paris 11^e, coll. loue 2 p tt cft, sem., quinz., vac. Tél. 06 83 33 45 36.

Massif 7-Laux, chalet très confort., espace et nature, 12 pers. max., libre 7-14 févr., Noël, jour de l'An. Tél. 06 82 40 19 18.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, mais. Tél. 02 33 28 60 97.

Maroc, Essaouira, ttes saisons, 4 pers., 3 pièces, tt conf., TV câble, 300 m plage, 200/250 €/sem. Tél. 06 20 24 62 34. luc.bailly01@free.fr

Londres, loue vacances Noël, beau 3 p. avec terrasse, 650 €/sem. Contact: gillespetel@mac.com

Lisbonne, appartement@gmail.com

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. situp@worldonline.fr

Ile de Ré, maison 4-6 personnes, ttes saisons. Tél. 06 15 04 86 71.

Paris 20^e, coll. loue 2 pièces, appart. refait. Tél. 06 09 31 00 76.

(06) Nice centre, 10 mn à pied bord de mer, loue pour vacances grand F1, poss. 4 couchages, tt équipé, gd confort, s.d.b. Tél. 06 25 59 14 73.

(77) Marne-la-Vallée/Bussy-Saint-Georges. Maison 6 pces, 4 chbres, 110 m² habitables, 250 m² terrain. Tél. 06 29 25 49 20, Alice.

IMMOBILIER

Paris 11^e, coll. loue 2 p tt cft, sem., quinz., vac. Tél. 06 83 33 45 36.

Massif 7-Laux, chalet très confort., espace et nature, 12 pers. max., libre 7-14 févr., Noël, jour de l'An. Tél. 06 82 40 19 18.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, mais. Tél. 02 33 28 60 97.

Maroc, Essaouira, ttes saisons, 4 pers., 3 pièces, tt conf., TV câble, 300 m plage, 200/250 €/sem. Tél. 06 20 24 62 34. luc.bailly01@free.fr

Londres, loue vacances Noël, beau 3 p. avec terrasse, 650 €/sem. Contact: gillespetel@mac.com

Lisbonne, appartement@gmail.com

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. situp@worldonline.fr

Ile de Ré, maison 4-6 personnes, ttes saisons. Tél. 06 15 04 86 71.

Paris 20^e, coll. loue 2 pièces, appart. refait. Tél. 06 09 31 00 76.

(65) Caunterets, studio 4 pers. maxi, 5 mn des télécabines, 200 €/sem. Tél. 06 76 68 95 65.

Drôme provençale, charme et nature ds village de Mirabel, loue ttes saisons pts mas 2/4 à 6 pers., tt cft, calme, beau parc, tennis, pisc. chauffée, prox. ts com. Doc/dem.: 04 75 27 13 26, site web: www.les-mirabelles.com

Paris 11^e, coll. loue 2 p tt cft, sem., quinz., vac. Tél. 06 83 33 45 36.

Massif 7-Laux, chalet très confort., espace et nature, 12 pers. max., libre 7-14 févr., Noël, jour de l'An. Tél. 06 82 40 19 18.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, mais. Tél. 02 33 28 60 97.



ADAPT • Editions
un service du SNES

NOUVEAUTÉ !

L'enseignement des questions socialement vives en histoire et géographie

Actes du colloque organisé par le SNES et le CVUH en mars 2008



L'actualité s'invite régulièrement dans les cours et parfois à l'initiative des hommes politiques... À l'inverse, d'autres sujets suscitent des controverses dans l'espace public mais sont parfois tenus à distance des programmes scolaires.

Enseignement de la Shoah, du fait religieux, de l'esclavage ou encore mémoire de la Résistance... Autant de sujets qui ont récemment fait l'objet de commandes officielles dans les programmes scolaires. Enseignement du fait colonial, de l'immigration, de l'histoire de l'Afrique ou encore de l'espace israélo-palestinien... Autant de questions, elles-aussi vives, qui sont oubliées ou maltraitées dans les programmes et les manuels scolaires. Pourtant, elles interrogent les pratiques des enseignants, leurs relations avec les élèves et les finalités de l'histoire scolaire. C'est dans un contexte d'injonctions politiques toujours plus fortes vis-à-vis de l'histoire et de la géographie, qu'est née l'idée d'un partenariat entre des historiens engagés (au CVUH) et des enseignants syndicalistes (au SNES-FSU). L'objectif était de favoriser le croisement des regards et les débats autour des « questions socialement vives ». Cet ouvrage rassemble la plupart des contributions des universitaires et des chercheurs qui ont participé aux deux journées de ce colloque organisé à Paris en mars 2008.

• Adapt Editions, octobre 2008, 16 euros.

N'oubliez pas que tout notre catalogue est consultable en ligne sur www.adapt.snes.edu

BON DE COMMANDE

Nom : _____

Adresse : _____

Commande : _____

À envoyer à Adapt Editions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicité

ATHENA
Une expérience reconnue depuis 40 ans dans le voyage scolaire.

Exemples de circuits :
Grece Classique (7 jours) : 253 €
Rome et la Campanie (10 jours) : 145 €
Turquie Grands sites antiques (12 jours) : 193 €
www.athenavoyages.com

Nouvelle adresse :
20 rue de la Vierge
49280 Fontenay-le-Comte
Tél. 02 78 15 04 74 - Fax 02 78 15 04 48
contact@athenavoyages.com

Publicité

TRIANGLE
Séjours scolaires et linguistiques à la carte.

05 65 77 16 31
scolar@triangle-club.com

Publicité

Le nouvel Educatec Educative
Le salon professionnel de l'Education

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'EDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale des solutions et innovations Pour un regard novateur sur l'éducation et la formation

- Primaire
- Secondaire
- Supérieur
- Formation

LES 27, 28 ET 29 NOVEMBRE 2008
Paris Expo - Porte de Versailles - Hal. 7.2

Pour obtenir votre badge d'accès gratuit www.educatec-educative.com

le salon européen de l'éducation

Partenaires :

Partenaires :

Educatec - Educative - Tour Vermeer
2, rue des Saussaies - 82500 Fontenay-le-Comte - France
Tél. +33 (0) 2 78 15 04 74 - Fax +33 (0) 2 78 15 04 48

Publicité

Hotel en Toscane
à côté du village médieval de San Galignano, près de Siena et Grosseto

Hotel "Vecchio Asilo"
Via della Chiesa 2
50020 Fontenay-le-Comte (FR)
Tél. 02 78 15 04 74 - Fax 02 78 15 04 48
contact@athenavoyages.com

